



LiAison

#n°173
Octobre
Novembre 2016



COLLOQUE
MARDI 15 NOVEMBRE

■ QUELLE PLACE ET QUELS USAGES
POUR LA VOITURE EN ÎLE-DE-FRANCE ?

L'ÎLE-DE-FRANCE SOUS LES EAUX

DOSSIER
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DANS LES HAUTS-DE-SEINE

PARIS

LES VOIES SUR BERGE RIVE DROITE
SERONT PIÉTONNES



@ créatif ville de Paris

Malgré l'avis défavorable de la commission d'enquête, la ville de Paris est décidée à poursuivre son projet de piétonnisation des 3,3 km de voies sur berges en rive droite. Persuadée du soutien des Parisiens, elle ignore l'opposition de la Droite parisienne et des automobilistes et, maintenant, de la commission d'enquête publique, estimant avoir fourni l'ensemble des éléments qui permettent de démontrer la pertinence du projet, et, notamment, ses effets positifs pour réduire la pollution. FNE Ile-de-France a émis un avis favorable avec réserves au projet, « ces réserves concernant son impact réel sur la circulation routière, la qualité de l'air, le bruit, la sécurité des berges, la navigabilité de la Seine et son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. »



@ créatif LPO

DES FAUCONS PÈLERINS EN SEINE-SAINT-DENIS

En mai dernier, une première dans le département, un jeune faucon pèlerin a pris son envol depuis la tour de Romainville (93). En janvier 2015, grâce à une collaboration entre la LPO, Natureparif et TDF, un nichoir avait été posé sur le site émetteur de Romainville afin de permettre à un couple de faucons pèlerins de nicher. Ce couple est l'un des huit couples connus et suivis dans la région Ile-de-France. Rapace diurne de taille modeste, connu pour son extrême rapidité de vol et sa technique de chasse caractéristique, le faucon pèlerin avait vu ses effectifs chuter dramatiquement, au point de frôler l'extinction, principalement à cause de l'utilisation de pesticides organochlorés.

CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES VILLES SUR LA POLLUTION

Le 27 juin, en clôture de la conférence internationale Cities for Air, coorganisée par la ville de Paris et la Métropole du Grand Paris, Anne Hidalgo et Patrick Ollier ont annoncé

la création d'un Observatoire mondial des villes, en lien avec l'OMS. Il réunira les villes-monde avec pour mission de partager les solutions innovantes pour lutter contre la pollution atmosphérique. Le coût de la santé mis en danger par la pollution de l'air est en train d'exploser. Selon l'OCDE en 2060, le coût financier du bien-être sur la planète atteindrait 25 000 milliards de dollars, soit le tiers du PIB mondial de 2014.



MONTESSON LA DUP DE LA ZAC DE LA BORDE EST ABROGÉE

Le préfet des Yvelines, Serge Morvan, vient d'abroger la déclaration d'utilité publique (DUP) de la ZAC de la Borde à Montesson (Yvelines). Cette décision intervient après un recours intenté par le collectif d'environnement Cadeb, avec le soutien de la chambre d'agriculture et de l'union régionale, au motif d'un prélèvement important de terres agricoles, notamment quatre hectares parmi les meilleurs de la plaine maraîchère. Des arguments qui ont fini par porter, amenant la communauté d'agglomération à « remettre à plat le projet », et demander le retrait de la DUP de 2014.

Le Cadeb se félicite de cette décision, qui devrait inciter tous les porteurs de projets à mener une concertation préalable sérieuse avec les associations.



LE PSG RENONCE À GRIGNON ET CHOISIT POISSY

Début juillet, le club de football parisien a dévoilé son choix d'implanter à Poissy (Yvelines) son futur centre d'entraînement, sur les 74 hectares des Terres de Poncy, à l'intersection des autoroutes A13 et A14. Une annonce qui réjouit la ville lauréate qui y voit « un formidable accélérateur économique » avec la création d'emplois directs et indirects.

La ville de Saint-Germain-en-Laye, localisation historique du PSG, conservera les installations du camp des Loges, où emménagera la section féminine du club.

Pour les défenseurs du site de Grignon, malgré le renoncement du PSG, le berceau de l'agronomie française reste menacé par les projets de l'Etat qui est déterminé à vendre le domaine « au plus offrant ». Ils viennent de saisir les parlementaires à ce sujet.



édito

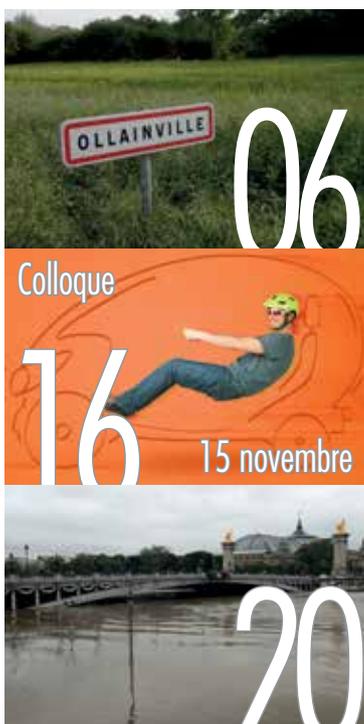
SE RECONNECTER À LA NATURE

Depuis plus de 200 000 ans, l'homme dit *sapiens* agit sur son environnement et s'adapte à lui : ses rythmes, ses ressources et ses risques naturels. Aujourd'hui, porté par un paradigme technologique, il croit pouvoir se passer de la Nature et du vivant qui la compose. L'emballement du climat, la vulnérabilité sanitaire, l'érosion d'espèces pollinisatrices vitales et d'autres espèces qui pourraient être garantes de notre bien-être devraient nous alerter et faire de la préservation de notre biosphère notre politique prioritaire.

Au lieu de cela, la peur semble aveugler ceux qui dirigent la planète et poursuivent l'exploitation inconsidérée des ressources et la destruction des écosystèmes, qui ont permis à l'homme de devenir dominant, mais qui peuvent aussi entraîner sa disparition.

Afin de réagir à cette posture, FNE Ile-de-France a participé, en juin, en partenariat avec l'association Connected by Nature, à un colloque festif sur ce thème, dix ans après la disparition de François Terrasson, l'un de ces lanceurs d'alerte du XX^e siècle. Par dérision, une formule enfantine a été choisie : pour cet événement « Même pas peur ! » qui pourrait s'appliquer aujourd'hui à bien d'autres approches sociologiques. Scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, militants naturalistes, artistes, écrivains, étudiants et citoyens ont débattu de l'évolution des rapports que l'homme entretient avec la Nature et du sens que lui donnait ce chercheur hors norme. La Nature n'existe que là où l'Homme n'intervient pas : elle n'a nul besoin de nous, c'est nous qui avons besoin d'elle pour nous nourrir, respirer, vivre ensemble et partager de tous nos sens les paysages lumineux, leurs aubades et leurs odeurs...

SOMMAIRE



- 04** Vie associative
- 05** Seine-Saint-Denis
Le parc de la Poudrerie menacé
- 06** Essonne
Carton rouge pour la ZAC des Belles Vues
- 07** Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Yvelines
Une passerelle pour relier les départements
- 08** Yvelines
Concertation en vallée de Seine
- 09** Paris
Donnez votre avis sur les JO 2024 !
- 10** Val-d'Oise
Le PNR Oise-Pays de France aux portes de Paris
- 11** Dossier
Développement durable : les Hauts-de-Seine à la loupe

- 15** Environnement
Les trophées de l'Environnement de la RATP et de Ports de Paris
- 16** Colloque le 15 novembre
Quelle place et quels usages pour la voiture en Ile-de-France ?
- 17**
- 18** Transport
Le CDG Express, un serpent de mer ?
- 19** MGP
Km 1, Concertation Zéro
- 20** Risques
L'Ile-de-France sous les eaux en juin
Essonne : éviter le pire ou gérer l'avenir
Les facteurs aggravants
Construire en zone inondable ?
- 23**
- 24** A lire
L'Air en Bulles



PÉTITIONS EUROPÉENNES

CONTRE LES PROJETS D'EUROPACITY ET DU PLATEAU DE SACLAY

À n'importe quel moment, tout citoyen, à titre individuel ou en association avec d'autres, peut exercer son droit de pétition auprès du Parlement européen conformément à l'article 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Des associations de protection de l'environnement dont, FNE Ile-de-France, sont mobilisées contre deux projets impactant des terres agricoles du Triangle de Gonesse (93 et 95) et le plateau de Saclay (78 et 91). Elles ont décidé d'exercer leur droit de pétition auprès du Parlement européen pour dénoncer les violations d'un certain



nombre de directives liées au respect de l'environnement et à la participation citoyenne.

Une première décision de la commission est attendue dans les prochaines semaines.

CRÉATION DE FNE YVELINES

Quatre collectifs yvelinois, le Collectif des associations de défense de l'environnement dans les boucles de Seine (Cadeb), la Jonction des associations de défense de l'environnement (Jade), l'Union des Amis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (UAPNR), Sauvons les Yvelines (SLY) ainsi que l'Association de défense des intérêts des Vernoliens (ADIV-Environnement) sont à l'origine de la création de France Nature Environnement Yvelines le 29 juin dernier. Après Paris Nature Environnement, né l'an dernier, cette structure associative, reflet des engagements environnementaux locaux, est la huitième et dernière fédération départementale à intégrer FNE Ile-de-France.

Le logo de notre fédération nationale, France Nature Environnement, a fait « peau neuve » cet été.



MOBILISATION

POUR LE MAINTIEN DU PLAFONNEMENT DE L'AÉROPORT D'ORLY



Orly est un aéroport enclavé en pleine ville, à tel point que pour sa construction en 1960, il a fallu déplacer le centre-ville de Paray-Vieille-Poste plus au sud ! Bien évidemment, nuisances et pollution chimique sont une question centrale.

Unies, en 2003, les associations ont obtenu de haute lutte, en faisant signer un manifeste, la réactivation d'un arrêté de 1994 limitant à 200 000 (environ) le nombre annuel de décollages/atterrissages.

Les temps lui paraissant favorables et nos gouvernants prêts à tout pour la promesse de quelques emplois, le lobby aérien s'active furieusement non seulement pour faire annuler l'arrêté de 1994, mais également, et pourquoi pas, le couvre-feu qui préserve tant bien que mal le sommeil des riverains.

C'est pourquoi les associations lancent en cette rentrée une « Charte de protection des riverains de l'aéroport d'Orly » et espèrent un soutien de leurs élus aussi efficace que celui qu'elles avaient obtenu en 2003 pour leur manifeste.

Luc OFFENSTEIN
Alerte Nuisances Aériennes
Membre de la Convergence Associative

LE parc DE LA Poudrerie À NOUVEAU MENACÉ

Le parc de la Poudrerie s'étend sur 137 hectares sur les communes de Sevrans, Livry-Gargan, Vaujours et Villepinte. Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis assure jusqu'au 31 décembre la gestion du parc sur la base d'une convention établie avec la Région et l'État propriétaire. La Région Ile-de-France menace de se retirer de ce partenariat, au 1^{er} janvier 2017, ce qui pourrait entraîner la fermeture du parc au public.

Un patrimoine unique en Ile-de-France

Créé en 1865 par Napoléon III, le site, conçu d'abord pour la fabrication de la poudre noire, utilisée notamment dans les cartouches, se diversifie rapidement et abrite, dès les années 1880, un centre d'essais et de recherche. Les systèmes de lutte contre l'incendie mis en place, comme les mares qui servaient autrefois de réserve d'eau et les merlons, buttes de terre placées entre les bâtiments qui servaient d'écran pour arrêter le souffle d'une explosion accidentelle, modèlent le parc. Ce sont ces spécificités, mais aussi la présence des arbres entretenus ou plantés par les poudriers, qui ont conduit l'État à aménager le site en parc national forestier dès 1974, un an après la fermeture de l'usine.

Cette richesse forestière, de type chênaie-charmaie, abrite également une faune qui fait partie du réseau Natura 2000 depuis 2006, caractérisée en particulier par la présence d'espèces nicheuses telles que le martin-pêcheur, le pic mar ou le pic noir. L'héritage historique et industriel associé à ce patrimoine naturel apporte aujourd'hui au parc de la Poudrerie une place unique en Ile-de-France, appréciée par plus de 1,5 million de visiteurs chaque année. Ce caractère exceptionnel est reconnu depuis 1994 par le classement du parc de la Poudrerie au titre des sites remarquables (loi de 1930).

L'abandon de la Région Ile-de-France et de l'État

La Région Ile-de-France a exprimé son intention de ne pas renouveler les engagements pris lors des exercices précédents concernant la « protection des milieux naturels et des paysages » pour un montant de 450 000 euros. De son côté, l'État envisage de se séparer d'un patrimoine foncier qui n'a plus aucun intérêt pour lui, mais laisserait aux collectivités des terrains pollués et des bâtiments délabrés. Alors que toutes les communes concernées par un espace essentiel au cadre



de vie de leurs citoyens se sont mobilisées, en plein accord avec le conseil départemental, élus, habitants, associations demandent que :

- l'État n'abandonne pas le seul site classé qu'il possède en Seine-Saint-Denis et s'engage à mettre en œuvre les actions de sauvegarde de son patrimoine naturel et bâti ainsi que la préservation du patrimoine poudrier ;
- une solution pérenne soit enfin trouvée pour la gestion du site intégrant la Région Île-de-France et le département ;
- les partenaires associatifs qui œuvrent à la préservation et à l'animation de cet espace naturel soient associés à la gouvernance du parc.

Francis REDON

Président d'Environnement 93 www.environnement93.fr

Une pétition accessible par Internet à l'adresse

<https://www.change.org/p/le-parc-de-la-poudrerie-une-nouvelle-fois-en-danger>



Photos © Emmanuel Desert

Situé désormais sur le territoire de la nouvelle communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, le projet dit d'écoquartier de la ZAC des Belles Vues, à Ollainville (près de 5 000 habitants) et à Arpajon (près de 11 000 habitants), confié par les élus de l'ex-communauté de communes de l'Arpajonnais à la Société d'économie mixte d'aménagement, SORGEM, serait destructeur de terres agricoles et imposerait aux habitants une dépendance quotidienne à l'automobile, le long d'une RN 20 saturée.

cArton Rouge

POUR LA ZAC DES BELLES VUES

Un projet d'urbanisme totalement incohérent

- 56 hectares de terres agricoles supprimés avec pour seule contrepartie 5 hectares d'espaces verts,
- 1 000 logements dont 30 % de logements sociaux avec une option d'urbanisme unique de pavillons, consommatrice de terrains,
- 75 000 m² d'activités, 3 500 m² de surfaces commerciales, des équipements publics scolaires, sportifs et culturels,
- L'éloignement des transports en commun : 3,5 km de la gare la plus proche avec la cassure urbaine de la RN 20, ce qui aura pour incidence une augmentation du trafic automobile sur une RN 20 saturée, une fatigue au quotidien des habitants et l'acquisition imposée à la majorité des familles d'une coûteuse deuxième voiture.

Une démocratie bien lointaine

Avant la réunion publique du 10 mars, se singularisant par une forte opposition des citoyens, les élus ont fait avancer ce projet aux conséquences négatives sur l'environnement de la région de l'Arpajonnais sans consultation de la population.

Ainsi, les élus sont juge et partie dans le montage et la mise en œuvre de ce projet : Le traité de concession d'aménagement de

la ZAC des Belles Vues a été signé le 12 juillet 2013 pour une durée de treize ans entre la SORGEM, société d'économie mixte dirigée par des élus de Sainte-Geneviève-des-Bois et la communauté de communes de l'Arpajonnais (CCA).

Fausse caution environnementale du projet, une charte de développement durable de la ZAC des Belles Vues, a été signée le 23 octobre 2015 par la CCA, la SORGEM, Arpajon et Ollainville. Frédéric Petitta, président de la SORGEM, détient d'importants mandats politiques dont celui de vice-président de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne.

Les orientations défendues par les associations environnementales locales

- L'organisation d'un référendum local,
- La préférence d'urbanisation donnée aux terrains d'Ollainville proches de la gare d'Egly,
- Une exploitation plus fine des possibilités de construction de l'existant,
- Une construction minorée de logements,
- Des constructions diversifiées intégrant une véritable démarche d'écoquartier

Emmanuel DESERT
Président de Breuillet Nature
breuilletnature.blogspot.fr

CRÉATION DE LA FÉDÉRATION ORGE HUREPOIX ENVIRONNEMENT

La création en janvier 2016 de la nouvelle communauté d'agglomération Cœur d'Essonne, composée de vingt et une communes rassemblant près de 200 000 habitants, a conduit les associations de défense de l'environnement de Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, La Norville, Arpajon et Breuillet ⁽¹⁾ à engager une démarche de fédération. Il s'agit notamment pour ces associations de mutualiser leurs efforts :

- de suivi des projets d'aménagement nombreux prévus sur le territoire : la ZAC des Belles Vues, la base aérienne de Brétigny-sur-Orge, la mise en place d'une voie en site propre sur la RN20, le contrat d'intérêt national « Porte Sud du Grand Paris »,
- de force de proposition au service à la fois d'un environnement préservé dans le respect des engagements de la COP 21, d'une démocratie proche des citoyens et exemplaire sur le plan éthique,
- d'animations, de communication auprès d'un nouveau public.

⁽¹⁾ ADEMUB, Marolles mon village, La Norville Environnement, AVE Arpajon, Breuillet Nature.



UNE **p**Asserelle

POUR RELIER LES DÉPARTEMENTS

Le projet consiste à créer une passerelle accessible aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite (PMR), prenant appui sur le futur pont de franchissement de la Seine à Nanterre, dans le cadre du prolongement à l'ouest du RER E (Eole). SNCF Réseau, qui pilote l'opération, a récemment intégré dans ses plans la réalisation de cet ouvrage entre les Yvelines et le Val-d'Oise, en rive droite, et les Hauts-de-Seine, en rive gauche.

Les avantages du projet sont multiples. La liaison douce interdépartementale desservira les zones économiques (la Défense et Rueil 2000 en rive gauche, Carrières-sur-Seine, Houilles et Bezons en rive droite) et facilitera l'accès au pôle universitaire de Nanterre. Elle réduira d'autant l'usage de la voiture et des transports en commun (bus, RER) saturés.

La convention de financement du projet Eole vient juste d'être signée par tous les acteurs (État et collectivités locales) pour quelque 3,3 milliards d'euros, mais n'inclut ni le matériel roulant ni la passerelle. SNCF Réseau vient de solliciter à nouveau les financeurs pour la réalisation de la liaison douce, d'un coût estimé à 13 millions d'euros.

Lionel CARRARA, Réseau Vélo 78

Jean-Claude PARISOT, Cadeb

La réalisation d'un nouveau pont sur la Seine dans le cadre de la future voie RER Eole offre la possibilité technique d'adjoindre à l'ouvrage ferroviaire une passerelle piétons/cyclistes entre les Hauts-de-Seine, le Val-d'Oise et les Yvelines. Une opportunité unique dont le financement, malheureusement, n'est pas encore bouclé.

Opportunité à saisir

Pour SNCF Réseau, les chantiers du pont et de la passerelle doivent être menés simultanément : question d'autorisations, de coût, de conduite des travaux. Le démarrage du chantier étant imminent, il y a urgence pour trouver le financement de la liaison douce. Après, il sera trop tard. Tout en étant attentives à la préservation des espaces naturels impactés par le projet à proximité de la Seine, les associations environnementales locales et départementales (Val-d'Oise Environnement, Environnement 92, Cadeb et Bezons Environnement) sont favorables à la nouvelle liaison douce. Après avoir obtenu la possibilité de circulation des cyclistes sur la dalle de la Défense, les associations spécialisées (Réseau Vélo 78, Collectif

Vélo Défense, etc.) soutiennent le projet, qui renforcerait les liaisons existantes (Véloroute Paris Londres) ou envisageables sur le territoire (plaine de Montesson vers Paris via la Défense).

Du côté des collectivités (Région Ile-de-France, départements, intercommunalités), récemment sollicitées par SNCF Réseau pour la définition et le financement du projet, les premiers retours sont positifs. En effet, la liaison douce projetée correspond à une demande ancienne de plusieurs élus (Alexandre Joly, maire de Houilles notamment) et est en cohérence avec les projets actuels (rapprochement des Hauts-de-Seine et des Yvelines, développement des circulations douces sur l'axe Seine).

DEUX BRAS DE SEINE À FRANCHIR

Le franchissement de la Seine et de ses deux bras sera assuré grâce à une passerelle métallique de 350 mètres environ, rive sur les piles du pont ferroviaire, implantée à 10 mètres de hauteur de façon à ne pas gêner la navigation fluviale.

L'accès à la passerelle s'effectuera par des rampes de 150 mètres chacune, sur la rive gauche à Nanterre, et sur la rive droite à Bezons, reliées aux communes de Carrières-sur-Seine et Houilles.

Sur l'ensemble de l'ouvrage, passerelle et rampes, la largeur utile sera de 5 mètres, ce qui permettra la circulation séparée des cyclistes sur une piste bidirectionnelle et des piétons sur une piste dédiée, accessible aux PMR.

@ Snrf Réseau



ConcertAktion

EN VALLÉE DE SEINE

Une réunion entre les associations environnementales de la vallée de Seine et la DRIEE des Yvelines vient de se tenir à Limay, sous l'égide du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPI Vallée de Seine). Cette instance de concertation et d'information unique en Ile-de-France mérite d'être mieux connue.



Pour répondre aux fortes tensions apparues au début des années 1990 entre la population et les industriels du secteur et qui s'étaient traduites par la constitution d'une quarantaine d'associations environnementales, le préfet des Yvelines a proposé aux industriels, collectivités et associations de défense de l'environnement du nord du département de créer une structure collégiale, ouverte à tous.

Ainsi naquit, en 1993, le SPI Vallée de Seine, outil taillé sur mesure pour répondre aux besoins des acteurs du territoire en matière d'information et de concertation sur les questions d'environnement.

Membre d'un réseau national de quinze SPPI placés sous l'autorité du ministère de l'Écologie, le SPI Vallée de Seine reste à ce jour le seul en Ile-de-France.

La structure, présidée par le préfet des Yvelines, est co-animée et cofinancée par l'État et des acteurs locaux (industriels et collectivités) qui assurent conjointement la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers.

Ses travaux sont très variés, tant sur les thèmes (risques majeurs, air, énergie, bruit, déchets, eau, biodiversité,...) que sur la forme (réunions d'information, ateliers, publications, études...); les associations de défense de l'environnement y sont associées (voir ci-contre).

L'objectif est d'instaurer un dialogue au sein de ce réseau local et de partager les travaux avec le plus grand nombre par le biais notamment de son site Internet.

Myriam BENSAAD

Chargée de mission - SPI Vallée de Seine
Pour plus d'information : www.spi-vds.org
et La Lettre 48 sur les 20 ans du SPI
(rubrique « publications/divers »)

La cimenterie Calcia de Gargenville, près de Mantes - ©SPI Vds - 2015



LE SPI ET LES ASSOCIATIONS

Réunion DRIEE/associations

Une à deux fois par an, le SPI Vallée de Seine organise une réunion entre le chef d'unité territoriale des Yvelines de la DRIEE et les associations environnementales locales. Toutes les questions peuvent être posées, notamment celles relatives aux installations ne comportant pas d'instances de concertation dédiées, ou pour signaler des incidents ou des pollutions dont n'a pas forcément connaissance la DRIEE. Les débats sont parfois vifs, mais utiles. Cette réunion non formelle n'a pas d'équivalent en Ile-de-France.

Consultation des associations pour l'élaboration des programmes de travail

Les associations sont consultées au même titre que les autres membres, notamment sur les thèmes à

traiter pour les quatre années futures. En 2011, la lutte contre les dépôts sauvages de déchets faisait partie des priorités et a fait l'objet de deux ateliers de travail (en 2014, en 2015). En préparation du conseil d'orientation de novembre 2015, les associations ont retenu en priorité : la qualité des eaux et les zones humides.

Une étude de zone

Demande principalement associative, l'étude vise à mesurer l'effet des cumuls de pollutions sur le territoire de la vallée de Seine. Une démarche innovante (voir *Liaison Air climat santé* de novembre 2015) qui a fait école en Seine-et-Marne.

Jean-Claude PARISOT

Administrateur de FNE Yvelines

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LES

JO 2024 À PARIS !

En accord avec les milieux sportifs et les autorités politiques nationales et régionales, la municipalité de Paris souhaite organiser les jeux olympiques d'été en 2024. Les premiers éléments du dossier de candidature sont déjà à Lausanne, siège du CIO, comme ceux de Los Angeles, Rome et Budapest, ses concurrentes. Election en septembre 2017 à Lima, dans un an exactement.

Si Paris l'emporte, c'est toute l'Ile-de-France qui vivra sous l'emprise olympique durant les mois d'été 2024. En effet, sur les 33 sites retenus, 15 se trouvent à Paris et 18 dans les départements périphériques.

Et ce sont des sites emblématiques : le parc de Versailles, la vallée de Chevreuse, la tour Eiffel, la Seine et ses berges, les Champs Elysées, le Champ de Mars, l'esplanade des Invalides. Paris joue la carte de la séduction... et de la fête. Outre les vingt-neuf jours des Jeux (en août) et des Paralympiques (en septembre) les festivités dureront trois mois encadrées par les chantiers de montage des installations provisoires et la remise en état des lieux. Et il y aura création de deux nouveaux quartiers en Seine Saint Denis pour loger, nourrir, entraîner, transporter quotidiennement plus de 23 000 athlètes accompagnateurs, officiels et journalistes accrédités.

Tout cela ne manquera pas d'impacter le cadre de vie quotidien des Franciliens. Préservation de l'environnement versus fête du sport ? Nous ne pouvons rester silencieux !

Fidèle à sa vocation, FNE Ile-de-France a lancé au printemps une vaste enquête par questionnaire auprès des associations de terrain proches des sites olympiques. Le groupe de travail JO 2024 constitué pour cette mission a rencontré les partenaires institutionnels et le comité de candidature.

Les premiers retours de questionnaires sont parvenus cet été. Ils concernent déjà des sites. Les avis sont aussi divers et nuancés que les situations locales. Ils vont de l'opposition à l'acceptation à l'acceptation et légion. Tout cela a été transmis au Comité de candidature sous forme d'un mémorandum. Déjà, sur plusieurs sites, on observe que les dispositifs prévus seront amendés.

Le dossier JO 2024 se traite sous la forme d'échanges permanents d'informations entre le groupe de travail de FNE Ile-de-France et le Comité de candidature. Pour les associations qui n'ont pas répondu à notre enquête. Il n'est pas trop tard pour vous prononcer.

En effet, un second mémorandum va être transmis au Comité de candidature cet automne. Puis une synthèse des avis de terrain sera rédigée par le groupe de travail. Elle servira de base à un avis global de notre fédération sur les JO 2024, soumis au vote du conseil d'administration avant la fin de cette année.

Cette prise de position sera bien entendu communiquée au Comité français puis aux inspecteurs du CIO qui seront à Paris début 2017.

Marc AMBROISE-RENDU
Pilote du Groupe de travail JO Paris 2024

Associations d'environnement franciliennes, adhérentes ou non de FNE Ile-de-France, il est encore temps.

Envoyez-nous votre avis sur les JO à Paris !

jo2024@fne-idf.fr





Le PNR Oise-Pays de France

AUX PORTES DE PARIS

Dès la fin de cette année, la nouvelle charte du PNR Oise-Pays de France sera soumise à enquête publique. Elle prévoit, entre autres, une extension de son périmètre vers douze communes du Val-d'Oise, dont quatre situées dans le site classé de la vallée de Chauvry.

S'étendant sur 60 000 hectares, situé dans l'Oise et le Val-d'Oise, le PNR Oise-Pays de France conserve un caractère essentiellement rural, à dominante forestière et agricole, et constitue un espace cohérent, très différent des territoires qui l'entourent : la vaste plaine agricole du Valois à l'est, la Plaine de France au nord, la vallée de l'Oise fortement industrialisée à l'ouest.

La vallée de Chauvry se situe au centre du Val-d'Oise entre les massifs forestiers de L'Isle-Adam et de Montmorency. Elle est confrontée aux très fortes pressions foncières liées à la proximité de Paris, et aux projets du Grand Paris et à la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle.

Le rattachement au PNR de Béthemont-la-Forêt, Chauvry, Nerville-la-Forêt et Villiers-Adam créera une nouvelle dynamique entre préservation et développement maîtrisé qui s'inscrit dans la cohérence du classement du site de la vallée de Chauvry obtenu en 1994.

Cette extension confirmera la volonté de protection des franges nord du Val-d'Oise et des bio-corridors qui relient les trois massifs forestiers du département de l'Oise (Chantilly, Ermenonville, Halatte) aux trois forêts du Val-d'Oise (Montmorency, L'Isle-Adam, Carnelle). En février 2015, le rapporteur du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et celui de la Fédération des parcs naturels régionaux ont confirmé, à l'issue d'une visite effectuée en vallée de Chauvry, la pertinence de l'élargissement du périmètre du PNR vers cette partie du Val-d'Oise.



Cette intégration de la vallée de Chauvry au PNR est pour Mémoire d'Avenir (association pour la sauvegarde et la valorisation de la vallée de Chauvry) et Val-d'Oise Environnement (VOE) une étape importante. Ils ont rencontré, en 2014 et 2015, les maires de ces quatre communes et éditeront à l'intention de la population un document qui sera distribué lors de l'enquête publique.

La mobilisation des habitants est déterminante pour faire évoluer certains élus locaux qui craignent que ce rattachement soit source de nouvelles obligations sans réelle contrepartie.

Mémoire d'avenir - Villiers-Adam

Créé en 2004 pour une durée de douze ans, le PNR Oise-Pays de France était composé de cinquante-neuf communes (44 dans l'Oise et 15 dans le Val-d'Oise, 110 000 habitants).

Depuis 2011, ce PNR a engagé une réflexion en vue du renouvellement de sa charte. Sur décision des deux Régions, Picardie et Ile-de-France, le périmètre d'étude a été étendu à 86 communes (15 nouvelles dans l'Oise et 12 dans le Val-d'Oise).

La procédure qui aurait dû s'achever en 2016 a pris du retard en raison entre autres de la réforme territoriale. Désormais, le nouveau classement est envisagé pour le début de l'année 2018. D'ici là, les différentes collectivités (régions, départements, communes et Intercommunalités) auront à se prononcer.

Développement DurAble

Un développement durable (DD) mal compris, une vision limitée à sa ville et des citoyens de mieux en mieux informés en mal d'une gestion soutenable : un premier constat qui débouche tout de même sur une démarche locale généralement positive.

En effet, les 36 villes des Hauts-de-Seine ont toutes fait des efforts pour développer des pratiques environnementales plus ou moins importantes.

Cette enquête révèle les avancées et les failles de ce DD qui mériterait plus de partage et de mise en commun des projets.

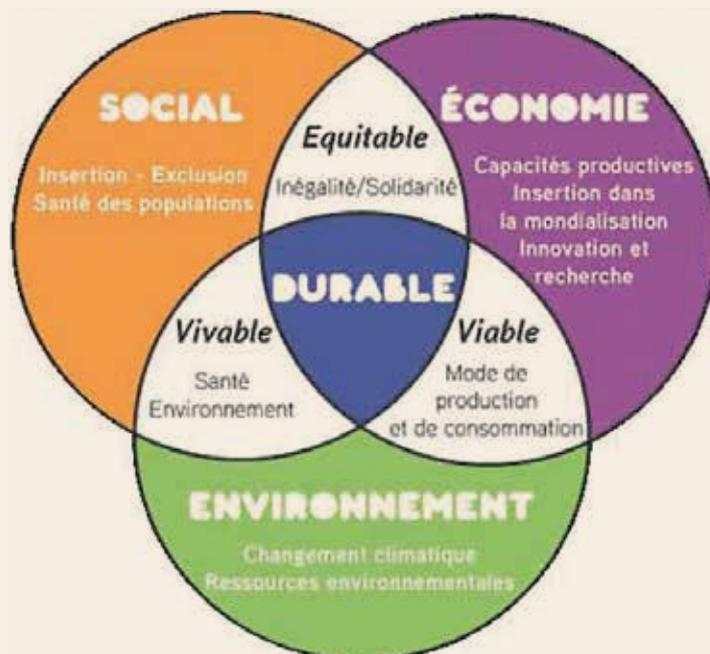
LES HAUTS-DE-SEINE À LA LOUPE

Cette enquête a été conduite dans les 36 villes des Hauts-de-Seine par Pierre Tripier, sociologue et membre du bureau d'Environnement 92 avec l'aide de trois étudiants et le soutien de la DRIEE. Les élus, les services et les associations locales ont été rencontrés. Elle a duré trois ans et donné lieu à un rapport de 54 pages mis en ligne sur le site d'Environnement 92. Ses objectifs sont de constituer une base de données pour avoir une vue globale et de mieux connaître le détail des politiques municipales de DD et les innovations dans ce domaine.

Le DD au sens de la commission Brundtland (1987) permet de satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le sommet de Rio a complété cette définition en y intégrant les composantes économiques, sociales et environnementales. A ces trois piliers du Développement soutenable, traduit par durable en français, s'ajouteront par la suite la composante culturelle, la gouvernance...

La vision Brundtland est une utopie mobilisatrice mal comprise par nos villes. Une vision extrêmement généreuse, globale et égalitaire permettant d'atteindre un horizon. Le schéma qui en a découlé a pu faire croire que l'on pouvait facilement le traduire en actions et, comme les mairies sont les acteurs de proximité, qui mieux qu'elles pourraient mettre ce schéma en action ?

Les trois piliers du développement durable



LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MONTRENT 29 PRATIQUES DE DD DIFFÉRENTES QUI ONT ÉTÉ POUR PLUS DE CLARTÉ DIVISÉES EN TROIS CHAMPS ET SYNTHÉTISÉES SUR TROIS CARTES DES HAUTS-DE-SEINE

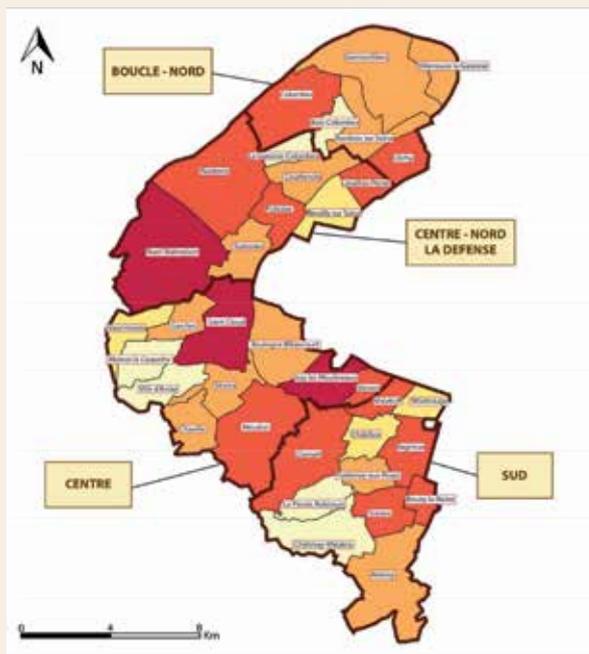
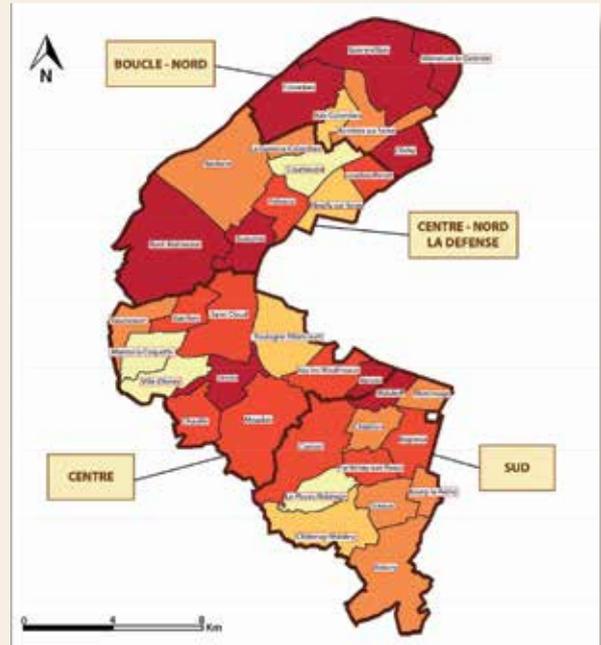
1 – PRATIQUES SOUVERAINES

Décidées par les autorités, on en compte 15, résultant de dispositifs législatifs ou réglementaires (des plans de prévention du bruit dans l'environnement, des plans climat énergie territorial aux zones à 30 km/h en passant par l'installation de récupérateur d'eau de pluie, de ruches ou d'hôtels à insectes...).

22 villes en mettent en œuvre 7 et plus

7 pratiques à but pédagogique qui supposent le consentement de la population (du diagnostic thermique, ambassadeur de tri des déchets, à mise à disposition d'un « manager » du commerce pour aider l'implantation d'un commerce...),

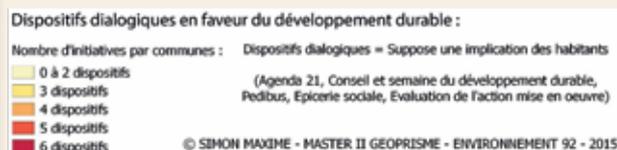
La moitié des villes en met en place 3 ou moins



2 – DISPOSITIFS DIALOGIQUES OU DE CONCERTATION

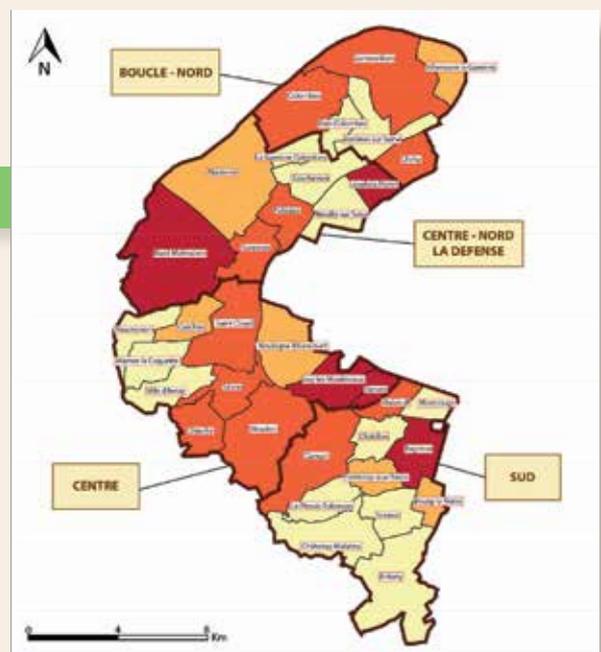
Ces pratiques demandent une réponse active des habitants, leur mobilisation citoyenne ou, au moins, de la part des associations qui les représentent (De la semaine du développement durable, l'agenda 21 à la création de pédibus ou à l'évaluation de l'action municipale de développement durable).

26 villes en utilisent 4 et plus.



3 – INITIATIVES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les enquêteurs ont rencontré **18 innovations** potentiellement inédites dans différentes municipalités, montrant ainsi que le DD implique une prise de conscience qui passe par le changement des habitudes des habitants (établir un guide des arbres remarquables ou un des inventaire des oiseaux, faire renâître des vergers à l'ancienne, créer un rallye agenda 21, élire des conseils des jeunes, conseils des anciens, collaborer avec des associations pour recycler le papier, entretenir les berges de Seine ou solliciter des familles témoins pour l'économie des déchets, de l'énergie...).



RUEIL-MALMAISON, AU-DESSUS DU LOT, MAIS PAS SANS REPROCHES

Très peu de mesures représentent les efforts conjoints des villes et des habitants sauf à Rueil-Malmaison où 9 indicateurs ont été mis en place : nombre de lignes de pédibus en action, jours par mois où l'indice de l'air est bon, nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale, pourcentage des espaces publics accessibles aux habitants à mobilité réduite, pourcentage d'agents municipaux prenant des transports doux ou en commun pour travailler, pourcentage des erreurs de tri par semaine, poids des déchets par habitant, nombre d'habitants aux semaines du DD, nombre de suggestions des habitants en matière de développement durable. Un suivi astucieux de ces mesures a été mis en place qui consiste à :

a) avoir dans chaque quartier un habitant correspondant du DD et son référent dans les services de la municipalité

b) suivre l'évolution des neuf indicateurs de mesure qui traduira celle des comportements des agents municipaux et de la population. Malheureusement, les associations locales de protection de l'environnement sont rarement écoutées, ce qui nuit à l'ensemble.

AUTRES CONSTATS :

1. Dans la division du travail, dans les mairies, un rétrécissement du DD à la seule préservation de l'environnement.
2. Un certain état d'esprit, variable, mais existant, de forteresse assiégée (ne serait-ce que par la difficulté à obtenir des rendez-vous).
3. L'ignorance de ce qui se passe concrètement dans la ville voisine, même si elle appartient à la même communauté de communes.
4. Et un malentendu presque constant, avec certaines exceptions certes, entre mairie et associations de défense de l'environnement - les mairies prétendant ne pas connaître les associations mais voulant les rencontrer/ les associations disant être rejetées par les mairies ou, s'il y avait du côté des mairies, un effort de concertation, les associations gardant l'impression d'une communication autour d'un projet complètement ficelé.

QUATRE ENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE TIRÉS DE CETTE ENQUÊTE :

→ 1- LE DD : UN CHANGEMENT DES PRATIQUES QUOTIDIENNES

Amener les urbains à changer d'habitudes quotidiennes, de sentiment esthétique, de vision de l'ordre normal - dans la nature comme dans la culture - et de passer ainsi des habitudes d'agir et de concevoir qui rompent avec certaines visions du bien, du normal et du sain qui s'étaient peu à peu ancrées dans les comportements depuis la fin du XVIII^e siècle grâce à l'industrialisation et l'influence prépondérante des Anglo-Saxons (gazon vert coupé ras, routes goudronnées, gratte-ciels, automobiles, avions, journées chômées en dehors des fêtes religieuses, etc.).

Changer les usages par la persuasion mais aussi par l'exemple, d'où l'importance des activités pédagogiques et dialogiques, de façon à amener les environ 70 % de pragmatiques à transformer leur façon de trier les déchets, utiliser leur eau, travailler leur jardin, etc.

Faire apparaître les solutions écologiques comme possibles et efficaces. D'où le caractère incrémental (pas à pas) des actions municipales.

→ 2 - LE POUVOIR D'AGIR DES MAIRES À TRAVERS L'HISTOIRE

Le pouvoir, c'est la capacité d'agir et de faire agir les autres. Sous le second Empire, les maires étaient nommés. A partir de la loi de 1884, ils sont élus mais peuvent être révoqués ou suspendus. Ils se constituent vite en groupe de pression avec la création, en 1909, de l'Association des maires de France. Une grève et manifestation des maires, en 1953, rend obsolète la possibilité de les destituer en même temps que l'État se décharge de certaines de ses fonctions sur les conseils généraux et municipaux, puis ajoute la région dans le système de pouvoir.

L'universalisme juridique français et la tutelle sourcilleuse de l'État, par préfets et trésoriers-payeurs généraux interposés, auraient créé une mentalité locale de « petite patrie » où l'accès aux sources (de subventions, d'investissements) est la même pour tous mais l'action d'un « notable » est déterminante pour bénéficier de certains avantages.

Un des effets pervers des lois Defferre de décentralisation est d'avoir fait passer cette recherche des meilleures sources de financement, de verticale en horizontale. Les maires, notamment urbains, se doivent d'entrer en contact avec les puissances économiques et attirer leurs

investissements. Les villes entrent en concurrence horizontale et la « petite patrie » prend vite un état d'esprit de forteresse assiégée, jalouse de ses voisines, selon une loi sociopolitique impitoyable qui veut que la discorde s'installe lorsqu'on passe d'un système vertical à un horizontal. Subsistent pendant longtemps le contrôle des comptes des mairies et le contrôle de légalité de leur action. La création des chambres régionales des comptes rend le contrôle plus abstrait et moins pertinent que celui des trésoriers-payeurs et, selon un rapport du Sénat de 2012, « *Le contrôle de légalité est une vraie passoire* ».

Le pouvoir des maires tendrait alors à devenir sans bornes, sinon celle de l'élection suivante. La loi de 1982, qui concède une majorité absolue à la liste arrivée en tête au second tour des élections, dans le but d'avoir des majorités stables à la tête des municipalités, est en fait source de grandes craintes de la part des maires et de leurs adjoints, ne serait-ce que parce qu'elle amène des listes minoritaires à gouverner et celles-ci à ne jamais être certaines de conserver à la prochaine élection leur courte avance.

→ 3 - LE POUVOIR COMME BARRIÈRE À APPRENDRE

Pour pouvoir analyser l'action d'une personne, il vaut mieux comprendre comment celle-ci définit sa situation. Mais la plupart du temps cette action est réciproque. « *Je définis la situation mais je dois modifier cette définition si quelqu'un objecte à ma définition.* » Sauf que le pouvoir permet de ne pas écouter ces objections. Il en est ainsi dans le monde des savants, comme dans celui des ingénieurs ; être un professionnel, c'est être du côté du sacré, donc refuser d'entendre ceux qu'on assimile aux profanes. Les professionnels (politiques, juristes, ingénieurs, enseignants, chercheurs, etc.) pensent agir pour le bien commun, mais leurs motivations sont plus multidimensionnelles. Un maire, drapé de son écharpe, pourrait

refuser toute autre définition de la situation que la sienne. Cet obstacle à apprendre tiendrait à sa position structurelle. Les recherches sur les municipalités pourraient se résumer de la façon suivante : pour faire remplir les obligations de sa compétence générale le maire et son conseil municipal s'entourent d'experts, par exemple des chargés de mission dans différents domaines. Ceux-ci préparent les dossiers présentés en conseil municipal. Faute de temps, faute de liens locaux, sauf exception, ces experts ne font pas appel aux habitants ayant, par leur vie professionnelle, des capacités d'expertise : la tête de la « petite patrie » peut se convertir en place forte.

→ 4 - LA DIVISION DU TRAVAIL DANS LES MAIRIES, CONSÉQUENCE DE LA DÉFINITION BRUNDTLAND DU DD

Notre hypothèse est que, si le DD ne réussit pas à progresser dans la politique de la ville et se restreint au cercle dit écologique, c'est que la dynamique de la concurrence entre villes ainsi que le poids des anciennes divisions du travail dans l'équipe municipale, conduisent, à l'intérieur des organisations municipales, les maires adjoints ou les conseillers délégués au DD à avoir peu de relations avec les responsables de l'urbanisme, du développement économique ou de l'emploi. Tout se passe comme si cette fonction nouvelle avait du mal à collaborer avec celles plus anciennement installées, et devait se contenter d'un cœur d'activités lié au seul environnement.

Ces éléments de structure, recueillis dans notre enquête, font comprendre les raisons pour lesquelles les responsables des municipalités ont du mal à passer alliance avec certaines associations qui pourtant agissent dans la même direction qu'elles, et pourquoi, dans le sens inverse, les associations ne savent pas détecter, dans les villes, les points et les personnes, avec l'appui desquelles elles

pourraient faire exister ce qu'elles proposent. Aussi pourquoi les responsables municipaux du DD se cantonnent-ils dans des postures plus techniques que politiques, plus discrètes qu'éclatantes, plus graduelles que bouleversantes, plus lentes que véloces ?

Les maires considèrent que leur ville est en compétition (pour attirer les grands comptes ou les génies créatifs) avec d'autres municipalités, ce qui explique leur priorité au bâti. Donc leurs interlocuteurs sont leurs adjoints aux finances, à l'urbanisme, peut-être aux transports, mais pas forcément au développement durable. Ainsi, un projet de DD doit déjà faire l'objet d'arbitrages en état de faiblesse par ceux qui le portent. Il en résulte que, quand un plan de DD est enfin négocié avec les autres secteurs de la municipalité et présenté au conseil où siègent les associatifs, ceux-ci ont l'impression que le plan est bouclé et que l'on fait comme si leurs avis étaient de peu de poids.

EN CONCLUSION, LES RÉSULTATS OBTENUS LORS DE CETTE ENQUÊTE MONTRENT QUE LES VILLES LIMITENT SOUVENT LA DYNAMIQUE DU DD.

LES LOIS DE DÉCENTRALISATION FONT REVIVRE LEUR ANCIENNE STRUCTURATION EN ACCROISSANT LEUR INDÉPENDANCE ET LES ÉVENTUELLES RIVALITÉS AVEC LEURS VOISINES.

DANS UN MONDE QUI SE COMPLEXIFIE DE PLUS EN PLUS AVEC DES RÉSEAUX EXTRÊMEMENT DIVERSIFIÉS, NOS VILLES RÉPONDENT MAL À LA DEMANDE CITOYENNE ET PERPÉTUENT UNE VISION LIMITÉE À LEUR PROPRE PANORAMA QUI S'INSÈRE MAL DANS LA NOUVELLE STRUCTURE INTÉGRATIVE DE LA MÉTROPOLE. LA CRÉATION DES NOUVEAUX TERRITOIRES APPORTERA-T-ELLE LA RÉPONSE ATTENDUE, À SAVOIR, UNE RÉFLEXION COMMUNE ET UNE MISE EN COMMUN DES EFFORTS ?

OR, IL EST UN ADAGE CONNU DEPUIS LONGTEMPS : "DE L'UNION NAÎT LA FORCE".

Trophées de l'environnement

RATP

Les premiers « Trophées de l'environnement » du groupe RATP ont été remis, le 3 juin, par Elisabeth Borne, présidente directeur général.

Cet événement a récompensé des projets portés par des salariés du groupe dans trois catégories : « Climat, Air et Energie », « Economie circulaire » et « Gestion des nuisances et aménagement » en créant une émulation autour des thématiques environnementales et en valorisant les actions mises en œuvre.

Un jury composé de personnalités qualifiées de la RATP, de l'ADEME et de FNE Ile-de-France a étudié 13 dossiers et a choisi trois lauréats.

Excellente occasion pour FNE Ile-de-France de mieux connaître l'entreprise RATP, son organisation, d'apprécier la diversité des métiers exercés et son intérêt affirmé pour la protection de l'environnement.

Un partenariat entre la RATP et FNE Ile-de-France se poursuit dans le cadre de la BD *L'Air en Bulles* et du colloque du 15 novembre « Quelle place et quels usages pour la voiture en Ile-de-France ? Pour un futur partagé et responsable ».

Christine GILLOIRE
Secrétaire générale de FNE Ile-de-France

QUELQUES EXEMPLES PARMIS CES PROJETS :

- mise en place du tri et de la collecte des déchets de boisson généralisable sur plusieurs sites RATP, valorisation des déchets, avec à la clé le soutien d'une association humanitaire,
- (*) zéro rejets sur un site de maintenance industrielle du matériel,
- (*) certification HQE de la Maison de la RATP,
- chantier sans camion en milieu urbain dense (prolongement ligne 12),
- optimisation du freinage électrique sur le métro (limite les émissions de particules et réduit la consommation d'énergie),
- (*) aménagements pour remédier au manque de places de stationnement des employés à Bournemouth UK.

(*) Projets lauréats



LES LAURÉATS DU 1^{ER} TROPHÉE SABLE EN SEINE

Qualité architecturale et urbanistique : RABONI, Port d'Issy-les-Moulineaux (92)
Le bâtiment de la nouvelle agence Raboni joue la carte de l'épure et de la transparence (façades vitrées, arches de béton mat, éclairage nocturne de type LED, etc.)

Environnement et biodiversité : STANOP, Port de Conflans (78)
L'entreprise a mis l'accent sur les aménagements réalisés sur site en termes de végétalisation et de traitement des eaux usées.

Ouverture à la ville et mixité des usages : EQIOM, Port de Pantin (93)
La qualité architecturale du bâti, la réhabilitation complète du site où s'implante la centrale à béton, ont permis une meilleure intégration à la ville sur les plans économique, environnemental et social.

Innovation logistique : CEMEX, Port d'Ivry-sur-Seine (94)
L'entreprise a mis en place une chaîne logistique efficace pour l'évacuation des encombrants, en collaboration avec le SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers.



PORTS DE PARIS

A travers la charte d'engagement Sable en Seine, depuis plus de dix ans, Ports de Paris et les responsables des industries et entreprises en bord de Seine d'Ile-de-France améliorent la qualité des installations portuaires. En effet, les ports intra-muros tiennent un rôle majeur dans l'économie francilienne en utilisant la voie fluviale pour le transport des marchandises : leur acceptabilité sociétale est donc primordiale.

Afin de stimuler cet effort environnemental, Ports de Paris a remis, courant juillet, des trophées de l'environnement. Un jury pluridisciplinaire composé d'élus, d'architectes, de responsables d'associations environnementales dont FNE Ile-de-France, de personnalités qualifiées du monde portuaire et des entreprises adhérentes de la charte a sélectionné quatre lauréats dans quatre catégories.

Dans le même esprit, afin d'améliorer la performance environnementale des bateaux, Ports de Paris lance, fin 2016, le trophée environnemental de la flotte fluviale.

Dominique DUVAL
Présidente de FNE Ile-de-France



PROGRAMME

Il y a peu de temps encore, il était question de « sortir » la voiture des centres urbains. Aujourd'hui, l'automobile s'adapte à la ville via de nouvelles technologies et de nouvelles offres de mobilité connectées aux autres modes de déplacement. De plus, elle prend en compte les besoins de déplacements individuels, notamment ceux liés aux activités professionnelles. L'innovation, notamment avec l'essor de nouveaux systèmes d'information et de consommation, génère de nouvelles tendances « sociologiques » ; de plus en plus de consommateurs deviennent plutôt acheteurs d'un service que d'un produit.

Il sera aussi question de l'impact des transports sur la qualité de vie des Franciliens et de la biodiversité.

Le « tout automobile » des années 1970 n'est heureusement pas près de réapparaître pour autant la voiture acceptera-t-elle de céder de son espace au profit des autres types de déplacement (piétons, cyclistes, transports en commun...) ?

En organisant ce colloque, FNE Ile-de-France souhaite contribuer à l'échange des savoirs entre des acteurs peu accoutumés à dialoguer afin que la voiture puisse avoir sa place en Ile-de-France dans le respect de l'environnement et de la santé publique.

> 8h30 - OUVERTURE DES PORTES ET CAFÉ

> 9h00 - DISCOURS D'OUVERTURE

Nathalie LÉBOUCHER, directrice Stratégie Innovation RATP

> 9h15 - INTRODUCTION GÉNÉRALE

La voiture en Ile-de-France : le contexte

Frédéric DENHEZ, journaliste expert sur la mobilité
Consultant à CO₂ mon amour sur France Inter

> 9h30 - TABLE RONDE 1

**LA VOITURE DANS LA VILLE DE DEMAIN.
A QUELLES CONDITIONS ET A QUEL PRIX ?**

**La route dominera-t-elle toujours l'espace urbain
à l'horizon 2030 ?**

- ▶ Colas Ile-de-France Normandie
- ▶ Sanef
- ▶ DRIEA
- ▶ IAU Ile-de-France
- ▶ Cabinet Chronos
- ▶ Indigo

> 11h - TABLE RONDE 2

UN ENJEU DE SANTÉ ET DE COÛT POUR LES FRANCILIENS ?

- ▶ Bruitparif
- ▶ Airparif
- ▶ Cerema
- ▶ ARIA Technologies
- ▶ Fondation du Souffle

> 12h15 - BUFFET DÉJEUNATOIRE

> 13h45 - TABLE RONDE 3

**QUELLES ENERGIES ET QUELLES TECHNOLOGIES
POUR LE VEHICULE DE DEMAIN ?**

- ▶ Groupe PSA
- ▶ GRDF
- ▶ Vedecom
- ▶ AFHYPAC
- ▶ AVERE France
- ▶ ENEDIS

> 15h15 - TABLE RONDE 4

**VOITURE ET AUTRES MOBILITÉS :
UNE COHABITATION CONTRAIGNANTE
OU SÉDUISANTE ? L'INTERMODALITÉ
ET LES NOUVEAUX USAGES**

- ▶ Bureau de recherche 6t
- ▶ Orange
- ▶ RATP
- ▶ AUT Ile-de-France
- ▶ Association Paris en selle
- ▶ SNCF Réseau / SNCF Transilien

> 16h45 - CONCLUSION

Dominique DUVAL, Présidente de FNE Ile-de-France





QUELLE PLACE & QUELS USAGES

POUR LA VOITURE EN ÎLE-DE-FRANCE ? POUR UN FUTUR PARTAGÉ ET RESPONSABLE



COLLOQUE LE 15 NOVEMBRE 2016

MAISON DE LA RATP, PARIS

Inscription
colloque@fne-idf.fr



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES GOLD



PARTENAIRES SILVER



PARTENAIRES EXPERTISE



AVEC LE SOUTIEN DE :



PARTENAIRES PRESSE



LE CDG Express

un serpent de mer ?

Une nouvelle enquête publique sur la liaison ferroviaire directe entre Paris-Gare de l'Est et l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle a eu lieu du 8 juin au 12 juillet. Cette enquête portait sur la déclaration d'utilité publique modificative qui avait fait l'objet d'une première DUP en 2008, lors du projet public/privé porté par le groupe Vinci, abandonné en 2011 faute de garanties financières et en raison de la concurrence future de la ligne 17 du Grand Paris Express. C'est sur la base d'un partenariat public/public entre Paris Aéroport et SNCF Réseau que le dossier a été relancé, début 2014, par le gouvernement, pour un coût estimé à 1,7 milliard d'euros contre 640 millions d'euros en 2009 !

Deux réunions publiques ont été organisées dans le cadre de l'enquête, suscitant de nombreuses réactions négatives de la part d'élus, de riverains, de syndicats ou d'associations franciliennes d'usagers et de défense de l'environnement, inquiets des multiples conséquences que le projet aurait sur les territoires traversés.

Le rapport du commissaire-enquêteur est attendu courant octobre. Outre un financement qui est loin d'être assuré, fondé sur la seule billetterie et une taxe d'aéroport, l'impact environnemental d'une liaison, qui circulera sept jours sur sept, de 5 heures du matin à minuit à 140 km/h pour un prix de 24/25 euros le trajet, risque d'être considérable pour les communes concernées entre Paris et Roissy. En particulier dans le secteur de la Porte de La Chapelle (Paris 18^e) où le tracé est prévu « en aérien » sur deux ponts-rails, ce qui va accroître les nuisances sonores et remettre en cause les projets

de requalification urbaine et paysagère prévus sur le territoire : restructuration de l'échangeur, grand espace vert de Chapelle Charbon... Selon des études de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme), qui recommandait l'enfouissement de la ligne dans ce secteur, l'option d'un passage « en aérien » à la Porte de La Chapelle « fige le nivellement chaotique de l'avenue de la Porte de La Chapelle et obère ainsi toute requalification ambitieuse de cet espace ». En outre, CDG amputera la plaine agricole de 25 hectares dans les départements de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne.

Un projet non conforme à la réglementation

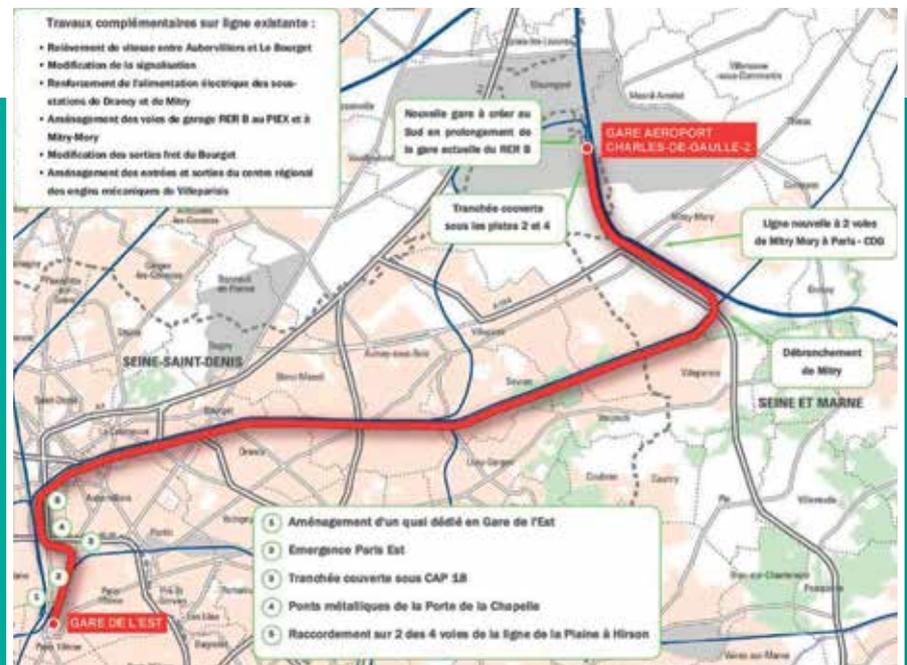
Dans un avis rendu en avril 2016, l'Autorité environnementale a été très critique sur ce dossier en expliquant que l'étude de 2007 était obsolète, car non conforme à la réglementation ! L'Autorité a demandé que le dossier soit actualisé et mis en conformité avec les nouvelles dispositions environnementales telles que les effets induits en matière de bruit, les impacts sur la consommation d'espaces naturels ou agricoles... Le cahier des charges du projet montre qu'il ne répond pas aux critères d'un service public accessible à tous. Au moment où la SNCF est confrontée à la situation déplorable de ses infrastructures ferroviaires en Ile-de-France (rapport de la Cour des comptes de février), la priorité doit être orientée vers l'amélioration du réseau nord, en particulier la rénovation du RER B.

Olivier ANSART

Vice-président de Paris Nature Environnement,
Président d'ASA PNE, association pour le suivi de l'aménagement de Paris Nord Est
<http://asa-pne.over-blog.com/>

En matière de calendrier, le projet de loi portant sur la ratification de l'ordonnance relative à la réalisation du CDG et sur la désignation de la société qui sera en charge de son exploitation est en cours d'examen par le Parlement où il ne fait aucun doute qu'il sera adopté d'ici la fin de l'année.

Le début des travaux est prévu à partir de 2018 pour permettre à la navette d'être opérationnelle fin 2023 au plus tard.



km1

CONCERTATION ZÉRO

La ligne 15 Sud du métro automatique, qui doit irriguer la Métropole du Grand Paris à l'horizon 2022, entre en phase de réalisation. Le projet porté par la Société du Grand Paris met en avant la création de nombreuses gares (68 au total) qui doivent profondément modifier les communes dans lesquelles elles seront implantées.

LA NOUVELLE GARE DE CLAMART

La gare Fort d'Issy-Vanves-Clamart sera construite à 26 mètres de profondeur, sous l'actuelle gare de Clamart, et permettra l'interconnexion avec la ligne N du Transilien, la gare routière pour les bus 189, 323, 394, 579 et peut-être, à terme, avec le tramway T10 encore en projet. La Société du Grand Paris n'a pas prévu de projets connexes autour de la gare, c'est la mairie de Clamart qui s'en charge. Le 15 octobre 2015, le conseil municipal a voté le déclassement du domaine public de la place de la gare. La ville a ensuite organisé trois réunions de concertation en juin et a finalement confié le projet au groupe immobilier Icade.

LA CONCERTATION SE FAIT ATTENDRE

Les Clamartois ont été choqués, mais pas surpris, du désengagement de la ville et de la pseudo-concertation organisée autour du projet. Dans plusieurs quartiers de la ville, le même scénario s'est répété ces derniers mois. Aussi plusieurs associations – Vivre à Clamart, Stophunebelle, Collectif gare, ex-piscine et CLCV 3F – ont-elles manifesté leur désapprobation, le 4 juin, lors de la « fête » KM1.

Les associations demandent une autre gouvernance afin que les projets urbains puissent se faire avec les habitants. Elles ne sont pas entendues. Pas plus que les associations intercommunales

et les collectifs, qui demandent sans succès la mise en place d'un conseil de développement au niveau de la métropole et des territoires. La fin de non-recevoir qu'opposent les élus ne peut conduire qu'à des contentieux. Val de Seine Vert le déplore.

Luc BLANCHARD
Vice-président de Val de Seine Vert



La Société du Grand Paris a organisé, le samedi 4 juin, une journée inaugurale, baptisée « KM1 » (kilomètre 1), pour le lancement du premier chantier du Grand Paris Express. Elle s'est déroulée sur le site de la future gare Fort d'Issy-Vanves-Clamart et se voulait festive. Pourtant, nombre d'habitants n'avaient pas le cœur à la fête.

UN ARBRE COMME SYMBOLE

La réalisation des travaux de la ligne 15 s'accompagne d'un dispositif artistique qui inclut la plantation d'un *Paulownia tomentosa* dans chacune des gares. Il s'agit d'un arbre originaire du nord de la Chine, qui peut mesurer jusqu'à 20 mètres de haut. Sa particularité est d'avoir un événement floral important qui précède le feuillage. Des grappes de fleurs bleues très mellifères, indispensables à la pollinisation, apparaissent durant une ou deux semaines en mars-avril.

C'est Thierry Boutonnier, artiste plasticien, qui anime cette action, dans le cadre de l'opération Appel d'air. Le 4 juin, des habitants ont reçu des plants de *Paulownia* qu'ils vont mettre en culture pendant un an. « Les arbres nous aident à nous projeter dans la durée, explique Thierry Boutonnier, il faut les regarder comme des sujets et non pas comme des objets assimilés au mobilier urbain ».



L'Île-de-France

sous les **e**aux en juin ! Qui l'eût « crue » ?

Le phénomène n'est pas seulement venu là et où on l'attendait. Certes, les grandes rivières « surveillées » ont fait leurs caprices printaniers, dont le Loing qui dépassa le niveau de 1910. Mais les rivières moins surveillées, ont largement, et inhabituellement, participé au phénomène.

Les lacs-réservoirs étaient presque pleins. En cette période de l'année, ils doivent permettre de maintenir le niveau de la Seine pendant l'été et l'automne. Penser gérer 4 à 8 milliards de m³ d'une crue majeure de la Seine avec leur capacité maximale de stockage de 800 millions de m³, est illusoire.

Le 3 juin, la station de surveillance d'Austerlitz n'a pas donné de relevés de 0 h (5,37 m) à 12 heures (6 m). Donc elle a été « aveugle » pendant douze heures au moment où des décisions importantes devaient être prises. La Seine, à Paris, est montée de plus de 1,50 m en quarante-huit heures, du 1^{er} au 3 juin.

Seules les administrations et les grandes entreprises étaient prêtes « à faire face ».

Les populations n'étaient pas préparées à gérer individuellement et collectivement des situations de cette ampleur. Peu de communes ont un plan communal de sauvegarde (PCS). Les systèmes d'alerte sont rares.

Que faire ?

- **Mettre en place** des stations de surveillance sur toutes les rivières. À Paris, installer une deuxième station.

- **Inciter et aider** les PME à se prémunir du risque ! Car celles « sinistrées » vont-elles « redémarrer » ? Quand percevront-elles les indemnités de leurs assureurs ?

- Pour l'État et les collectivités territoriales, **informer et former** les populations pour gérer ce risque avéré, dramatique sans doute pour la France et au-delà.

Toutes les communes doivent avoir un PCS, approuvé par la préfecture. Et, dans les « zones à risques », mobiliser la réserve communale de sécurité civile, prévue par la loi du 13 août 2004, complétée par la circulaire ministérielle du 12 août 2005, mise à jour le 12 avril 2012.

- **Utiliser** tous les moyens disponibles pour « ralentir » l'arrivée des eaux dans les rivières et fleuves par :

- la récupération et le stockage individuel et collectif des eaux de pluie, au plus près des zones imperméabilisées par l'urbanisation ;

- l'arrêt de la destruction des ouvrages participant à la régulation des flux (étangs, biefs, etc.) ;

- la restauration des zones « naturelles » d'expansion des crues le plus en amont possible ;

- entretenir et au besoin créer des fossés en bordure des voiries communales ;

- pratiquer un labourage perpendiculaire à la pente et conserver les mares.

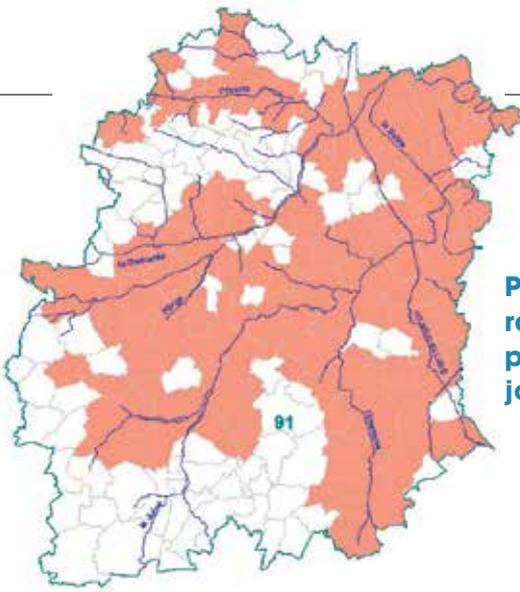
- **Installer ou réinstaller** des repères de crue « renseignés » partout où il y a un risque d'inondation.

En conclusion, la situation que nous venons de vivre, grave mais non catastrophique pour l'Île-de-France, est un « coup de semonce » pour ceux qui sont en charge de la problématique, trop peu nombreux devant les enjeux d'une crue « type 1910 » (30 milliards de dommages directs, 5 millions de personnes « électriquement » perturbés, plus de 1 million sans eau potable, 850 000 les « pieds dans l'eau », 600 000 emplois menacés !).

Chaque Francilien est concerné. La crue n'est pas un fantasme, il faut l'intégrer dans notre « mode de vie ». Comme l'a dit Mireille Ferri* en décembre 2013 : « *Plutôt que de combattre la Seine, apprenons à vivre avec elle !* » *Maintenant l'on sait que c'est possible ; préparons-nous, individuellement à la prochaine crue et exigeons de nos élus de mettre en place les mesures pour le faire, afin d'être des « acteurs » et non plus des « victimes potentielles » !*

Marc REMOND
Chargé de mission Inondations

*Mireille FERRI, Ancienne vice-présidente
du Conseil régional d'Île-de-France, chargée de
l'élaboration du SDRIF de 2013.



Plus de trente ans après la crue de 1982, la Seine et ses affluents se rappellent à nous. Un grand nombre de communes se sont retrouvées piégées par les pluies diluviennes qui se sont abattues en quelques jours sur la France fin mai-début juin et, en particulier, en Essonne.

Essonne

Éviter le pire ou gérer l'avenir

Plus de 450 communes franciliennes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle dont 115 dans notre département (1). La Seine, l'Orge, l'Yvette, la Juine, la Renarde, la Chalouette, l'Yerres et l'Essonne, notamment, sont à l'origine de bien des dommages. La carte des communes concernées par cet épisode dramatique pour beaucoup de riverains atteste de l'importance de cette crue tant redoutée.

La crise est passée, mais le bilan est lourd avec

implantées le long des rivières et autorisées sans toujours prendre en compte les préconisations des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).

Les exemples sont nombreux. Juvisy-sur-Orge, côté rive droite, et Athis-Mons, dans la continuité avec une ZAC, en cours de réalisation, en bord de Seine, constituent une démonstration sans appel des erreurs encore commises ces dernières années en matière d'aménagement urbain(2).

d'expansion des crues n'ont pas vocation à être ouvertes à l'urbanisation, les constructions en zone urbaine doivent tenir compte de prescriptions, notamment les planchers habitables qui doivent être hors d'eau. Afin de répondre à ces contraintes, les plans locaux d'urbanisme doivent afficher le risque (carte des zones inondées, PPRI et rapport de présentation qui ne doit pas faire l'impasse sur le sujet). De son côté, le Grenelle de l'environnement a introduit plusieurs recommandations, dont celle



des dommages estimés à près de 1,4 milliard d'euros sur l'ensemble des territoires sinistrés selon les assureurs. Et la situation d'après-crise est souvent difficile à gérer.

Comme après chaque catastrophe, nous nous interrogeons sur les responsabilités de chacun. À qui la faute ? **Aux précipitations continues durant plusieurs semaines bien sûr, mais nous ne pouvons passer sous silence l'urbanisation qui a contribué à l'intensification du phénomène.** En effet, l'extension des zones bâties, l'imperméabilisation des sols à l'occasion de la création de voiries, de parkings, l'agriculture intensive sont des facteurs aggravants favorisant le ruissellement des eaux pluviales. À cette liste non exhaustive peuvent être ajoutées les constructions irresponsables

La polémique pourrait s'amplifier avec le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), dont la communication demeure insuffisante en Essonne. Sa réalisation s'impose pourtant aux communes listées dans le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) établi par le préfet(3). Combien de communes l'ont effectivement produit ? Or il fait obligation aux maires d'informer la population des risques présents sur la commune, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre et des moyens d'alerte en cas de risque.

Pour aller plus loin, il faut repenser les documents d'urbanisme en informant le mieux possible les populations concernées : les zones naturelles

qui vise la récupération des eaux de pluies à la parcelle.

Il est illusoire de penser que l'homme peut maîtriser la nature. Elle finit toujours par reprendre ses droits. À nous de savoir nous adapter en proposant des projets qui prennent en compte les enjeux climatiques et en développant la culture du risque pour que chaque citoyen soit préparé et responsable face au danger potentiel.

Jean-Pierre MOULIN
Président d'Essonne Nature Environnement

(1) cf. journaux officiels publiés les 9 et 16 juin 2016

(2) Reportage Youtube publié par W.Hubentz <https://www.youtube.com/watch?v=MRfppmRDFs8&feature=youtu.be>

(3) Articles R. 125-10 et R. 125-11 du Code de l'environnement

Les facteurs aggrA vants



@Christian weiss

La modification de la morphologie d'un cours d'eau, suite à des travaux de recalibrage, de rectification et d'effacements de méandres ou de sinuosités, conduit à :

- un surdimensionnement du lit du cours d'eau qui entraîne une diminution de la hauteur d'eau et souvent une augmentation de la température de l'eau, aggravant ainsi les phénomènes d'eutrophisation (algues vertes),
- une dénaturaion du substrat constituant le fond du lit : la granulométrie devient homogène, les structures d'abris – gravières, roches, sous-berges – et les écosystèmes végétaux disparaissent, réduisant ainsi la capacité phytoépuraatrice du cours d'eau,
- une réduction de la longueur du cours d'eau qui génère plusieurs dynamiques : accentuation de la pente, augmentation de la vitesse et de la densité du flux entrant en synergie et provoquant l'érosion des berges, encaissement du lit et incision des sols, favorisant ainsi l'apparition de ravines, la diminution des zones d'expansion et des sorties de lit plus conséquentes en aval...

Les têtes de bassin versant (75 % du réseau hydrographique francilien) sont constituées de rus, de ruisseaux et d'aubettes qui représentent l'arborescence en amont des rivières et du fleuve Seine. Le remembrement des parcelles agricoles, réalisé sans étude d'impact, a bouleversé cette architecture paysagère et ces écosystèmes qui concourraient à ce que les ruissellements pluviaux demeurent laminaires, grâce à la présence de mares en chapelets et de petits marais qui les joutaient et qui favorisaient l'infiltration de ces excédents pluviaux vers les nappes phréatiques et leur stockage dans les marais, véritables tampons aquatiques.

Aujourd'hui, la plupart des ruisseaux ont été transformés en « fossés de drainage » par les gestionnaires des surfaces agricoles, ce qui favorise les écoulements torrentiels, sans parler des impacts sur la biodiversité. Les acteurs de l'agriculture industrielle poursuivent pourtant cette politique environnementale aveugle, en prétendant que ces ruisseaux n'en sont pas, mais qu'ils font partie de l'aménagement agricole, et de ce fait ne doivent pas être soumis à la loi sur l'eau et aux préconisations du Grenelle de l'environnement (bandes enherbées épuraatrices des intrants et des pesticides...).

Cette minorité d'exploitants agricoles continue d'impacter les nappes phréatiques, accélère l'érosion de la biodiversité en milieu rural et est en partie responsable des facteurs aggravant des inondations.

Christian WEISS

Chargé de mission FNE Ile-de-France

Une session d'actualité : rus, ruisseaux et aubettes

À l'heure des inondations qui ont impacté de nombreuses communes franciliennes et au moment où un projet de requalification des cours d'eau – entendez déclassement d'un certain nombre de petits affluents des rivières à la demande des agriculteurs –, la session du 28 mai de FNE Ile-de-France était vraiment d'actualité !

Le rappel des outils réglementaires appliqués aux cours d'eau et aux zones humides par le représentant de la DRIEE Ile-de-France, Jérémy Requena, a permis de définir les responsabilités des gestionnaires du réseau hydrographique et de la police de l'eau (Onema).

Le chargé de mission Eau de FNE Ile-de-France a introduit une réflexion concernant l'arborescence des rus et des ruisseaux, leur rôle structurant dans l'architecture paysagère et les facteurs aggravants l'aléa inondation quand ils sont recalibrés en fossés de drainage. Stanislas Lamarche, ancien responsable de l'Onema, a soutenu une approche écologique pragmatique en conseillant d'adapter la restauration des berges à une typologie géodynamique permettant une meilleure gestion des crues.

Les agriculteurs qualifient les ruisseaux en fossés !

Dans les Yvelines – mais aussi dans d'autres départements – les préfets mandatés par l'État, sont sur le point d'avaliser des cartographies réalisées par les représentants de l'agriculture industrielle, sans consultation des associations de protection de la nature et de l'environnement et contre l'avis de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Onema.

À l'avenir, un grand nombre de rus et ruisseaux seront classés en fossés de drainage et de ce fait, non soumis à la loi sur l'eau et au Grenelle de l'environnement.

Construire en zone inondable ?

En France, près de 17 millions d'habitants sont exposés au risque d'inondations et 9 millions d'emplois menacés par le débordement de cours d'eau. Cette évaluation du risque réalisée en 2011 a conduit le ministère de l'Environnement à élaborer une stratégie nationale de gestion des risques inondation inscrite dans l'adaptation au changement climatique, présentée le 10 juillet 2014.

Son objectif essentiel est de rendre les territoires moins vulnérables et de permettre aux populations de mieux vivre en zone inondable.

La ministre a lancé auprès des professionnels un Grand Prix d'aménagement sur le thème : **comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles ?**

Le jury du Grand Prix d'aménagement 2015 a examiné 22 projets parmi 44 présentés. Lors des Assises nationales des risques naturels qui se sont déroulées à Marseille, les 22 et 23 mars 2016, trois projets lauréats ont été distingués pour leur démarche innovante et exemplaire.



Vitry-sur-Seine ZAC Seine Gare Vitry
@Germe&JAM Magéo Hilaire Zoom - EAP ORSA

Dans la catégorie urbanisme, à l'échelle urbaine, le jury a choisi de distinguer le projet de renouvellement urbain du quartier de la gare à Vitry-sur-Seine, sur la rive gauche de la confluence entre Seine-et-Marne. Adapter la topographie d'un quartier de plusieurs dizaines d'hectares – en tenant compte des éléments existants – pour offrir des cheminements secs pour les activités et logements s'y implantant est une gageure ; il faut tenir compte des infrastructures.

Cet exemple donne des outils précieux pour reconquérir les friches et les terrains logistiques ou industriels à la fois proches des centres urbains et des transports publics.

Comment concilier l'inconciliable ?

En développant une ingénierie de conception urbaine innovante intégrant le risque d'inondation avec des objectifs clairs :

- des bâtiments « zéro dommage »
- des réseaux critiques dans des gaines étanches ou des galeries multiréseaux visitables
- des accessibilités pour évacuer ou pouvoir aller et venir en temps de crue.

Ces mesures permettent, en cas de crue, à l'eau de s'écouler librement sur les jardins aménagés en rez-de-chaussée bas et sous les immeubles. Grâce aux voies hautes, les habitants ne sont pas bloqués dans leur logement, ils peuvent sortir de chez eux et rejoindre les quartiers voisins hors d'eau. Ces voies sont accessibles aux véhicules d'entretien et de secours.

Le principe de réalité

En Ile-de-France, plus de 12 millions de m² SHON de nouveaux aménagements sont programmés en zone inondable dans les quinze prochaines années. Le SDRIF, le Grenelle de l'Environnement recommandent de « densifier les zones urbaines pour éviter l'étalement urbain périphérique et aménager durablement le territoire en évitant de construire en zone inondable ». Mais, en Ile-de-France, densifier conduit souvent à réaliser des projets de rénovation urbaine en zone inondable.

A LIRE

L'Air EN Bulles

Une BD ludique et pédagogique
sur la pollution de l'air

Comment Vivi, 8 ans, et Noé, 12 ans, jeunes Franciliens, vivent-ils au quotidien la pollution de l'air ?

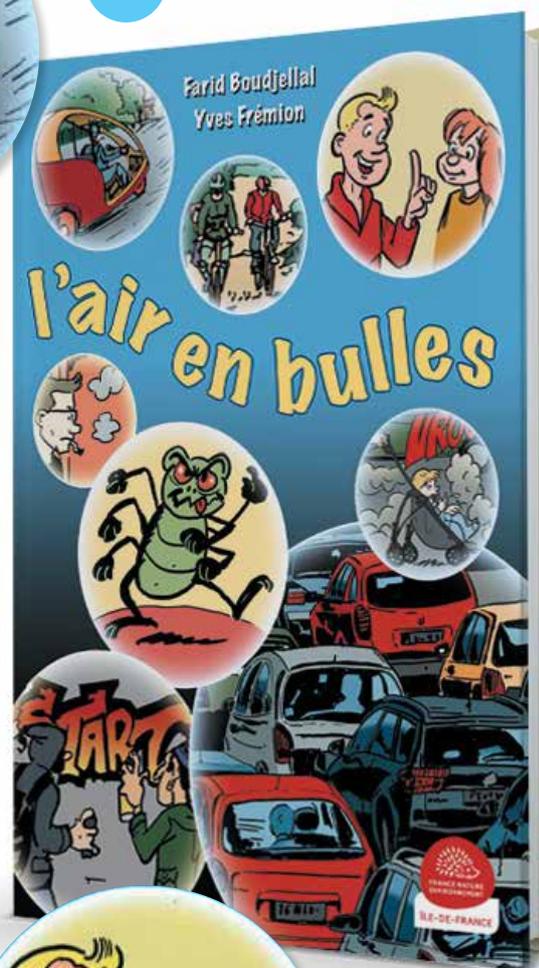
Comment repérer les sources de pollution, identifier leur impact sur la santé ? Et reconnaître les bons gestes, les bons réflexes pour éviter de polluer davantage l'air qui nous entoure.

C'est pour répondre à ces questions que FNE Ile-de-France a créé une bande dessinée ciblant les jeunes des écoles élémentaires (CM1, CM2) et des collèges (6^e, 5^e).

Avec le concours d'un scénariste, Yves Frémion, et d'un dessinateur, Farid Boudjellal, mais aussi l'aide d'experts d'Airparif et de la Fondation du souffle, une série de planches illustrent avec humour les différentes situations de la vie de tous les jours où la pollution de l'air est omniprésente. En ville, quand la voiture est privilégiée par rapport aux transports en commun, à l'intérieur de la maison, mais aussi à la campagne. Cet ouvrage a vu le jour grâce au soutien du conseil régional Ile-de-France et de nombreux partenaires publics et privés.

Un exemplaire gratuit a été envoyé à tous les établissements scolaires d'Ile-de-France et adressé à tous les maires de notre région, car leur action peut être déterminante aux côtés de celle de l'État.

Il n'est pas interdit de rêver à un monde meilleur pour les jeunes, citoyens de demain !



Muriel MARTIN-DUPRAY
Vice-présidente de FNE Ile-de-France

L'AIR EN BULLES, 30 pages – 6€ version papier - Pour commander la BD contacter lairenbulles@fne-idf.fr



LiAison

Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée à l'environnement
Publié avec le concours du Conseil régional d'Ile-de-France

Directrice de publication : D. Duval - Comité de rédaction : B. Chartrain, Y. Epstein, C. Gilloire, C. Giobellina, V. Illié,

P.Latka, M. Martin-Dupray, J-C. Parisot, M. Riottot, D.Védy, C. Weiss Réalisation graphique : Yak 11

Siège social : 2, rue du Dessous des Berges 75013 PARIS 01 45 82 42 34

ISSN 0994-690 x

Dépôt légal : Octobre 2016

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC

liaison@fne-idf.fr www.fne-idf.fr



@FneIDF



www.facebook/FNE ile-de-france

Prix de vente du numéro : 5 euros

